

# Prise de position de la FEF sur le refinancement de l'enseignement supérieur et de la Communauté française, dite "note Arlequin"

Position du Conseil fédéral de la FEF, mardi 30 mars 1999

## **I. 1995/1996 : le financement à la croisée des chemins**

Le combat étudiant de l'année 1994 / 1995 a été marqué par des victoires mémorables, dont la plus évidente fut la suspension du décret Grandes Ecoles. Cependant, la Fédération des Etudiant(e)s Francophones soulignait déjà à l'époque que les progrès enregistrés dans le Décret II seraient compromis par un financement insuffisant des nouvelles Hautes Ecoles. Quant aux Universités, leur situation financière s'est considérablement dégradée ces dernières années, notamment suite au moratoire qui leur est imposé depuis 1992 et qui n'a jamais été levé.

Il faut malheureusement constater que le Gouvernement de la Communauté française est resté sourd aux SOS lancés par les étudiants au travers des manifestations de l'automne 94 et par l'ensemble de la Communauté éducative au travers des Assises au printemps 95. Aucune volonté de sauver l'enseignement supérieur ou de mobiliser de nouvelles recettes ne transparaît en effet au travers des mesures adoptées le 5 août dernier.

Par ailleurs, cette année académique devrait voir l'adoption des décrets régissant le financement des Hautes Ecoles et des Universités.

Il était donc nécessaire que la Fédération des Etudiant(e)s Francophones précise son attitude par rapport à la question du financement des Hautes Ecoles et des Universités.

## **II. Faut-il refinancer l'Enseignement ?**

### **A. L'Enseignement : une priorité politique**

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones estime que l'Enseignement joue donc un rôle essentiel en matière d'émancipation et de mobilité sociale et qu'il devrait être considéré comme une priorité politique.

En effet, un des objectifs d'une société démocratique n'est-il pas de permettre à chacun d'acquérir et de développer pleinement ses compétences ? N'est-il pas communément admis qu'un niveau de qualification élevé est, aujourd'hui plus que jamais, une condition essentielle pour l'accès à l'emploi ? L'enseignement ne devrait-il pas devenir enfin le meilleur rempart contre la dualisation de la société de

demain ? Une meilleure répartition du temps de travail, par exemple, pourrait-elle voir le jour sans une large diffusion des connaissances ?

L'on s'accorde d'ailleurs à reconnaître qu'un haut niveau d'enseignement et de recherche sont un facteur de bien-être social et de croissance économique durable important.

## B. L'enseignement en Communauté française

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones constate que l'examen des comparaisons internationales (OCDE) en matière de financement public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche met en évidence un important déficit de formation dans notre Communauté.

Il apparaît par ailleurs que la subsidiation des étudiants de l'enseignement supérieur (type court, type long et université) a constamment diminué ces dernières années.

## C. Les conséquences du sous-financement de l'Enseignement

De plus en plus de jeunes éprouvent le besoin de poursuivre leurs études au-delà du secondaire, rejoignant en cela les recommandations de l'OCDE qui fixe pour objectif qu'un taux de 80% d'une classe d'âge ait atteint un niveau BAC+3 d'ici 2005. La Fédération des Etudiant(e)s Francophones estime que ce nouveau défi pour l'enseignement supérieur ne pourra être relevé que si les moyens financiers nécessaires sont mis à sa disposition.

En effet, dans le cas contraire, deux possibilités s'offriront à ces institutions : la limitation de l'accès (numerus clausus, examen d'entrée) ou la diminution de la qualité des formations (auditoires surpeuplés...); solutions que la Fédération des Etudiants Francophones juge toutes deux inacceptables.

Il est également évident que, dans l'hypothèse d'une détérioration persistante du financement, les méthodes pédagogiques ne pourront être modernisées (lutte contre l'échec, programmes de remédiation, pédagogie participative formation par la recherche, formation tout au long de la vie) et qu'en plus les nouvelles missions octroyées aux Hautes Ecoles (formation continue, services à la collectivité, recherche appliquée) resteront lettre morte.

Quant à la recherche fondamentale, pourtant essentielle à qualité de la formation des étudiants, les carences du financement public place ses artisans dans des conditions de précarité (contrats à durée déterminée, matériel obsolète....) qui nuisent gravement à la qualité de leur travail et, partant, aux résultats de celui-ci.

## **III. Quel financement pour quel enseignement ?**

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones aborde la problématique du financement de l'enseignement supérieur à la lumière de trois principes : le refus de limiter la prise en compte des besoins selon les moyens actuellement disponibles, l'attachement indéfectible à la liberté d'accès à l'enseignement supérieur et la ferme volonté de lier le refinancement aujourd'hui nécessaire à une amélioration de la qualité de l'enseignement qui permette, notamment, de réels progrès en matière de lutte contre l'échec.

#### A. Redessiner l'enseignement supérieur

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones entend que le refinancement du supérieur soit mis au service de sa démocratisation, de l'amélioration de son enseignement et de la lutte contre l'échec. En effet, l'échec massif, qui touche près de 60% des étudiants de première année, ne peut être regardé ni comme une fatalité ni comme un signe de qualité de l'enseignement. Si, ainsi qu'il sera rappelé, le financement per capita doit rester un principe intangible, il doit toutefois être modulé afin d'inciter financièrement les institutions à mieux rencontrer ces objectifs.

Par ailleurs, la Fédération des Etudiant(e)s Francophones est convaincue que de réels progrès pédagogiques ne verront le jour que s'ils sont soutenus par une plus grande participation de tous les acteurs, et notamment des étudiants, au sein de leurs institutions. En ce sens, le décret Hautes Ecoles va dans la bonne direction..

Enfin, elle estime que la possibilité de modularisation des cursus devrait être sérieusement envisagée.

#### Renouveau pédagogique, lutte contre l'échec

##### 1. Pour une pédagogie plus participative dès la première année

La Fédération des étudiant(e)s Francophones propose, afin de favoriser l'intégration de l'étudiant et donc de lutter contre l'échec, d'encourager les institutions à maintenir (ou à réinstaurer) une proportion minimale de cours permettant une pédagogie participative en première année. Par exemple, en finançant à 120 % les étudiants de première année dont le cursus prévoit au moins vingt-cinq pourcent d'heures de cours fréquentés par moins de quarante étudiants pour les universités (pour rappel dans le type court il y a une moyenne de 25 étudiants).

##### 2. Les programmes de remédiation

Les programmes de remédiation mis en places, en application du Décret sur la collation des grades académiques et de celui sur les Hautes Ecoles, pour les étudiants de première année devront donner lieu à un

financement afin de permettre aux établissements de donner un contenu concret à ces programmes. Et ce, à conditions que ces programmes présentent certaines garanties quant à leur pertinence, par exemple : inciter l'étudiant à une réflexion critique sur son choix d'orientation, être élaborés en collaboration avec les organisations représentatives étudiantes et les services d'aide, être axés autour de la participation active de l'étudiant dans son programme de remédiation, prévoir une évaluation du programme par l'étudiant au terme de la remédiation...

3. Améliorer le lien avec l'enseignement secondaire, favoriser la maturation du choix d'orientation et la réorientation.

L'échec massif en première année est certainement lié, pour une large part, aux difficultés d'insertion de l'étudiant dans l'enseignement supérieur au sortir des études secondaires et au manque d'incitation à une maturation du choix d'orientation.

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones invite à mettre en oeuvre un programme visant à l'amélioration du lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur dont l'ampleur serait à la mesure du défi (60% d'échec en première année); ceci tout en rappelant les finalités propres de l'enseignement supérieur de leur choix. De même, les cours propédeutiques d'été devraient être encouragés et subsidiés et un centre d'information sur les études-géré paritairement par les étudiants-devrait être créé.

La réorientation devrait être favorisée par l'instauration systématique de passerelles, tant entre les différents cursus qu'entre les différentes formes d'enseignement supérieur (universitaire-court-long).

4. Priorité à la mission de service public

Ces dernières années, les universités et certaines écoles supérieures ont considérablement développé leurs services de recherche pour des agents extérieurs, notamment en vue de pallier le manque de financement public.

Sans remettre en cause ce type de service rendu à la société, il importe de s'assurer que ce type d'activité ne dévoie pas ces institutions de leur vocation première : l'enseignement pour les universités, la Recherche fondamentale; on éviterait ainsi un enseignement à deux vitesses certains secteurs, ayant plus de facilités à trouver un financement par le secteur privé. Afin de prévenir pareille dérive, la Fédération des Etudiant(e)s Francophones souhaite que l'on impose à ces institutions, d'une part, de ristourner à leur budget de fonctionnement un prélèvement uniformisé d'au moins 15 % sur leurs contrats extérieurs et, d'autre part, de publier les comptes de toutes les ASBL satellites.

Participation des étudiants

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones ne souhaite pas remettre en cause la liberté d'enseignement, toutefois, elle estime que celle-ci ne peut ni être un alibi pour une absence de politique de l'éducation pour l'enseignement supérieur ni pour l'absence de contraintes liées à la mission de service public.

Dans cette perspective la Fédération des Etudiant(e)s Francophones souhaite que la participation des étudiants au sein de leurs institutions soit instaurée et financée dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. Cette participation des acteurs à la gestion et au contrôle de la gestion de leurs établissements semble une garantie incontournable de l'affectation des ressources à la mission de service public et condition sine qua non du contrôle de la qualité de l'enseignement et du progrès pédagogique. Si ce point est presque complètement réalisé pour les Hautes Ecoles via le décret du 05 août, on est encore nulle part en ce qui concerne les universités.

#### Modularisation des cursus

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones estime que de nombreux problèmes actuellement rencontrés par l'enseignement supérieurs sont dus à un archaïsme : trop grande rigidité de nos cursus. La modernisation de notre enseignement supérieur passe par une révolution copernicienne : sa réorganisation sous forme d'unités capitalisables à l'instar de ce qui se fait actuellement en enseignement de promotion sociale.

En effet, les avantages de la modularisation seraient considérables : responsabilisation de l'étudiant dans l'organisation de ses études, meilleure adaptation à son rythme (et, partant, diminution de l'échec), possibilités accrues de réorientations, facilité de la mise en oeuvre de formation tout au long de la vie... Une adaptation du mécanisme de financement doit donc impérativement être envisagée.

#### B. D'une logique des moyens à une logique des besoins

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones estime donc que de nouveaux Décrets doivent être adoptés pour le financement des Hautes Ecoles et des Universités de telle sorte à prendre en compte l'augmentation des effectifs et assurer la subsidiarité de l'ensemble des étudiants accueillis.

Concrètement, cela signifie que tous les coefficients d'adaptation votés le 5 août 1995 doivent être immédiatement supprimés et que, lors de l'élaboration du Décret régissant le financement des Hautes Ecoles, celui-ci devra être déterminé en vue de pouvoir répondre aux besoins pédagogiques repérés. Dans cette même perspective, le Décret régissant le financement des universités et des Hautes Ecoles (la situation est la

même) devra, d'une part, assurer le financement des étudiants de l'Union Européenne, des agrégés et des doctorants et, d'autre part, couvrir les étudiants actuellement non pris en compte suite à l'adaptation. Ces étudiants devront également être pris en considération pour le calcul du montant des subsides sociaux. De même, en application du Décret récemment voté, des subsides sociaux doivent être octroyés aux futures "Hautes Ecoles" dès la rentrée 1996-1997, dans la perspective d'un alignement rapide sur le niveau actuel de la subsidiation sociale des étudiants universitaires, mettant ainsi un terme à une inacceptable discrimination entre les étudiants du supérieur.

Par ailleurs, la Belgique doit, dans une optique de transfert des compétences vers le Sud, préserver l'ouverture de ses universités aux étudiants du tiers monde et mettre un terme à la diminution de la subsidiation de l'AGCD aux universités pour l'accueil de ces étudiants.

### 1. Réinvestir dans les allocations d'études

La liberté d'accès n'est qu'un vœux pieu si les moyens ne sont pas mobilisés afin de permettre à tous de faire face aux frais engendrés par la poursuite d'études supérieures. Aussi, la Fédération des Etudiant(e)s Francophones exige qu'une attention particulière soit accordée aux allocations d'études. Scandalisée par les coupes claires effectuées dans ce budget depuis plus de dix ans (non-indexation des plafonds d'octroi et des montants des bourses), elle adjure le Gouvernement de mettre en oeuvre un plan de réinvestissement dans la démocratisation des études supérieures et travaille à l'élaboration de propositions.

### 2. Réinvestir dans la recherche scientifique, donner les moyens de poursuivre les "nouvelles missions" reconnues aux Hautes Ecoles

En 1992, la part du PIB consacré au financement public de la recherche était de 0,53% pour une moyenne européenne de 0,92%

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones souhaite que le Gouvernement, et notamment l'autorité fédérale, dépasse les simples déclarations de bonnes intentions regardant la recher et propose un plan de rattrapage à la mesure de la carence du financement public. L'effort devrait particulièrement porter sur les domaines ne bénéficiant pas d'un accès aisé aux "contrats extérieurs".

Plus généralement, il entend qu'en cohérence avec les nouvelles missions reconnues aux Hautes Ecoles (formation continue, recherche appliquée, services à la collectivité), le Gouvernement prévoie le financement nécessaire à leur mise en oeuvre.

### 3. Développer la formation tout-au-long de la vie

A l'heure les Autorités Européennes ont déclaré 1996 "Année européenne de la formation tout au long de la vie", la Fédération des Etudiant(e)s Francophones est également persuadée qu'il est indispensable de permettre à notre enseignement supérieur de s'engager résolument dans ces programmes qui devraient à la fois offrir à des individus la possibilité de rattraper des déficiences de formation initiale (et atteindre ainsi l'objectif de démocratisation de l'enseignement) et permettre une adaptation permanente des ressources humaines aux mutations technologiques.

Elle attend donc des futurs Décrets de financement de l'enseignement supérieur qu'ils prévoient le cadre et le financement nécessaires au développement sur une grande échelle de la formation tout au long de la vie.

C. Un mécanisme de financement qui garantisse la liberté d'accès

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones considère que le principe du financement per capita doit absolument être préservé et ne pourra tolérer aucune association de l'évolution du nombre d'étudiants et celle des allocations de fonctionnement. Une telle mesure inciterait en effet les institutions à fermer leurs portes, soit sous forme de numerus clausus soit sous forme d'examens d'entrée généralisés, et toucherait d'abord les élèves les moins bien préparés au sein de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire, le plus souvent, les élèves socialement défavorisés.

D'autre part, afin de permettre aux institutions de mieux planifier leurs finances, un lissage sur, par exemple, trois années devrait être instauré. Celui-ci pourrait toutefois accorder un poids plus important à la dernière année afin de permettre aux institutions de faire face à une brusque augmentation de leurs effectifs.

#### **IV CONCLUSION : Refinancer, c'est possible**

Bien qu'il ne lui appartienne pas de se substituer au pouvoir politique et d'assumer des responsabilités qui ne lui reviennent pas, la Fédération des Etudiant(e)s Francophones souhaite toutefois mettre en évidence que le problème du refinancement de l'enseignement est une question politique et non technique et qu'il existe des pistes permettant de le mettre en oeuvre.

Les possibilités de refinancement de la Communauté et de l'Enseignement sont certes soumises à des contraintes, notamment liées au cadre institutionnel et juridique de notre Etat fédéral dans lequel il s'inscrit. Il n'empêche qu'il s'agit d'abord d'un choix d'ordre politique. Les quelques pistes soumises ici n'ont pour unique but que de montrer la possibilité d'un tel refinancement; nous demandons aux membres du Gouvernement d'enfin prendre leurs responsabilités en la matière.

A l'inverse des options adoptées par l'actuel Gouvernement de la Communauté, la Fédération des Etudiant(e)s Francophones estime que l'Enseignement doit être une priorité politique et non un objectif secondaire subordonné à d'autres impératifs. S'il est souhaitable que l'Exécutif fasse preuve de courage politique, il convient de préciser que celui-ci n'est pas synonyme d'adoption de mesures d'austérité budgétaire aveugle permettant à court terme d'équilibrer le budget, mais bien plutôt de la prise de décisions permettant d'assurer à long terme l'avenir des francophones de Belgique.

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones reconnaît les besoins éprouvés par les autres niveaux d'enseignement et par les autres secteurs de la Communauté française. Le refinancement de l'enseignement supérieur ne peut en aucun cas se faire à leur détriment, ni à celui des allocataires sociaux. Si des moyens devaient être dégagés au sein d'un niveau d'enseignement, ils devraient être réinvestis dans ce même niveau afin de rencontrer les besoins qui se manifestent au sein de ce niveau. D'ailleurs, c'est bien d'un refinancement de toutes les compétences de la Communauté française dont les étudiants sont partisans; en effet cette institution a bel et bien hérité des compétences du secteur non marchand mais les moyens pour les assumer lui font cruellement défaut. De même, si le recours à l'impôt devait être envisagé, ce devrait être de façon équitable.

La Fédération des Etudiant(e)s Francophones souhaite donc que les possibilités de refinancement, entre lesquelles il ne lui appartient pas de choisir, soient envisagées et exploitées.

Différentes pistes mériteraient d'être approfondies, notamment :

#### 1. Au niveau de l'Etat fédéral

- \* Révision de la Loi de financement des Communautés (prise en compte du taux de fréquentation du supérieur pour le calcul de la ristourne de la TVA aux Communautés).

- \* Réduction des cotisations patronales pour l'Enseignement (Maribel).

- \* Etablissement d'un taux de TVA préférentiel pour les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement.

- \* Ristourne aux Communautés d'une partie des recettes nouvelles qui pourraient être dégagées au niveau fédéral : impôt sur la fortune, Cotisation Sociale Généralisé, taxe CO2 correction de la distorsion entre l'imposition des revenus mobiliers et des revenus du travail....

- \* Refinancement du Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS)



par la Fédéral, afin de sauvegarder ce qui reste de notre recherche.

## 2. Au niveau de la Communauté française

User pleinement du pouvoir fiscal qui lui est constitutionnellement dévolu, par exemple : antennes paraboliques (parallèle à la diminution observée des recettes de radio-TV redevance), taxes sur les toutes boîtes.

---

Adopté par le Conseil fédéral du 5 octobre 1995 aux Facultés universitaires de Saint-Louis, amendé par le Conseil fédéral du 30 mars 1999 à l'HENAC;